

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 21 septembre 2017

Publié le 29 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean DUBUET
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Dominique GRIMPRET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Nicolas BOURNY
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Benoît BORDAT	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Stéphanie MODDE	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
Mme Christine MARTIN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
Mme Danielle JUBAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	

### Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Rémi DETANG pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. François DESEILLE pouvoir à Mme Chantal TROUWBORST
	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Nouvelle édition du Topo-Guide « Dijon Métropole... à pied ® » - Partenariat Comité départemental de la randonnée pédestre de Côte-d'Or**

En 2007, la première édition du topo-guide pour la randonnée pédestre « Le Grand Dijon... à pied » réalisée par le comité départemental de la randonnée pédestre de Côte-d'Or, avait donné lieu à un partenariat entre ce comité et le Grand Dijon. Une réédition dans ce même cadre avait été menée en 2010, elle est aujourd'hui pratiquement épuisée.

Ce topo-guide propose une trentaine d'itinéraires de randonnée pédestre, des centres villes aux zones naturelles, agricoles et viticoles. Il constitue ainsi l'occasion de mettre en valeur le patrimoine naturel, agricole, culturel et historique des communes de la Métropole, tout en développant la pratique de la randonnée pédestre sur le territoire.

Une réédition actualisée est envisagée pour le premier trimestre 2018 : « Dijon Métropole ... à pied® ». Ce topo-guide comprend 128 pages en couleur, avec cartes IGN, photographies et illustrations naturalistes ; des nouveaux sentiers ainsi que de nouvelles thématiques sont intégrés. Il comporte une présentation de Dijon Métropole.

Le tirage prévu pour cette nouvelle édition est de 4 000 exemplaires, disponibles sur l'ensemble du réseau de diffusion de la fédération française de randonnée. Le partenariat pour la réalisation de cette nouvelle édition est dans la continuité de la précédente convention.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le projet de convention de partenariat à conclure entre Dijon Métropole et le Comité Départemental de la randonnée pédestre de Côte d'Or, annexé au rapport, et autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision..

SCRUTIN : POUR : 78  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*